

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Ayant pris part au vote

(vote public) : 20

- o Pour : 20
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :

Le 11 mars 2025

Date d'affichage :

Le 11 mars 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-03-17/06

OBJET DE LA SEANCE :

Approbation CFU 2024

Budget annexe

« bâtiments commerciaux »

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,

A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1^{er} Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1^{er} Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2024 du budget annexe « bâtiments commerciaux » :

- Budget annexe « bâtiments commerciaux » ;
 - Dépenses de fonctionnement : 5 787.53 €
 - Recettes de fonctionnement : 6 958.76 €
 - Dépenses d'investissement : 609 278.17 €
 - Recettes d'investissement : 9 531.52 €

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031706-DE
Reçu le 20/03/2025

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe « bâtiments commerciaux ».

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2024 du budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes,

Vu le montant des restes à réaliser 2024 pour le budget annexe « bâtiments commerciaux » à reporter sur le budget supplémentaire 2025,

Dépenses			Recettes	
Imputations	Montant		Imputations	Montant
2313	8 636.23 €		13273	503 470.79 €
			13361	140 000.00 €
TOTAL	8 636.23 €		TOTAL	643 470.79 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2024 du budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY
Vice-Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031706-DE
Reçu le 20/03/2025

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le